

## AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES  
SUR LE CLIMAT

*Direction de l'eau et de la biodiversité*

### Arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Cévennes

NOR : DEVL1617229A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 10 novembre 2016, sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du parc national des Cévennes à compter de la date de la signature du présent arrêté :

#### *1<sup>o</sup> Au titre des sept représentants de l'État*

Sur proposition des ministres concernés :

- a) Le sous-préfet de Florac, représentant du ministre chargé de l'intérieur.
- b) Le général de corps d'armée Pierre Chavancy, commandant de la région terrestre Sud-Est, représentant du ministre de la défense.

Sur proposition du préfet de la Lozère :

- c) La directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- d) La directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- e) La directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- f) Le directeur départemental des territoires de la Lozère.
- g) La directrice départementale adjointe des territoires et de la mer du Gard.

#### *2<sup>o</sup> Au titre des vingt-trois représentants des collectivités territoriales*

a) Sur proposition des maires des communes de la Lozère dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc :

- M. Henri Couderc, maire de Cans-et-Cévennes, titulaire ; M. René Causse, maire de Pourcharesses, suppléant.
- M. Alain Argilier, maire de Vébron, titulaire ; M. Camille Lecat, maire de Ventalon-en-Cévennes, suppléant.
- M. Jean Hannart, maire de Sainte-Croix-Vallée-Française, titulaire ; M. Pierre Plagnes, maire de Saint-Martin-de-Lansuscle, suppléant.
- M. Alain Jaffard, maire de Pont-de-Montvert Sud-Mont-Lozère, titulaire ; M. Michel Reydon, maire de Vialas, suppléant.

b) Sur proposition des maires des communes du Gard dont le territoire est compris pour tout ou partie dans le cœur du parc :

- M. André Boudes, maire de Saint-Sauveur-Camprieu, titulaire ; M. Roger Laurens, maire d'Alzon, suppléant.

M. Thomas Vidal, maire de Vallerauge, titulaire ; M. Régis Bayle, maire d'Arrigas, suppléant.

c) Sur proposition des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Lozère ayant pour membre au moins une commune comprise pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant vocation à être comprise dans l'aire d'adhésion :

M. Jean-Pierre Allier, président de la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère.  
M. Pascal Beauy, président de la communauté de communes Goulet-Mont-Lozère.  
M. Denis Bertrand, président de la communauté de communes de la vallée de la Jonte.  
M. Christian Huguet, président de la communauté de communes Florac-Sud-Lozère.  
M. Jean-Claude Pigache, président de la communauté de communes de la Cévenne-des-Hauts-Gardons.

d) Sur proposition des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du Gard ayant pour membre au moins une commune comprise pour tout ou partie dans le cœur du parc ou ayant vocation à être comprise dans l'aire d'adhésion :

M. Roland Canayer, président de la communauté de communes du Pays Viganais.  
M. Patrick Deleuze, président de la communauté de communes des Hautes-Cévennes.  
Mme Antonia Carillo, représentante de la communauté d'agglomération Alès Agglomération.

e) La présidente du conseil régional de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

f) Le président du conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

g) Le président du conseil départemental de l'Ardèche.

h) Le président du conseil départemental du Gard.

i) La présidente du conseil départemental de la Lozère.

j) Sur proposition du conseil départemental de la Lozère :

M. Francis Courtes, titulaire ; M. Henri Boyer, suppléant.  
Mme Michèle Manoa, titulaire ; M. Denis Bertrand, suppléant.  
M. Robert Aigouin, titulaire ; Mme Guylène Pantel, suppléante.

k) Sur proposition du conseil départemental du Gard :

Mme Isabelle Fardoux-Jouve, titulaire ; Mme Geneviève Blanc, suppléante.

### *3° Au titre des vingt et une personnalités*

a) La personne en charge du conseil scientifique de l'établissement public du parc national.

b) Sur proposition du préfet de la Lozère :

M. Georges Zinsstag, compétent en matière d'agriculture, après consultation de la chambre d'agriculture du Gard.

M. Denis Pit, compétent en matière d'agriculture, après consultation de la chambre d'agriculture de la Lozère.

M. Thierry Roumejon, agriculteur résident dans le parc national.

M. Henri Clément, représentant d'associations de protection de l'environnement.

Mme Marianne Carbonnier-Burkard, compétente en matière de culture et traditions cévenoles et en matière d'architecture.

M. Lucien Affortit, compétent en matière de tourisme (Gard).

Mme Brigitte Donnadieux, compétente en matière de tourisme (Lozère).

Mme Lilas Delclos, résidente permanente du cœur.

Mme Jeannine Bourrely, représentante de la propriété forestière privée (Gard).

M. Jean-Pierre Lafont, représentant de la propriété forestière privée (Lozère).

M. Gilbert Bagnol, représentant des chasseurs (Gard).

Mme Line Roustan, représentante des chasseurs (Lozère).

M. Alain Bertrand, représentant des pêcheurs.

Mme Florence Pratlong, compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales.

c) Le président de l'association cynégétique du parc.

d) Personnalités à compétence nationale :

M. Yves Verilhac, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

Mme Anne-Caroline Prevot-Julliard, sur proposition du Conseil national de la protection de la nature.

Mme Frédérique Gomez.

Mme Isabelle Chuine.

Le directeur d'agence de l'Office national des forêts de la Lozère, sur proposition de l'Office national des forêts.

*4° Au titre du représentant du personnel*

M. Sébastien (dit Kisito) Cendrier, titulaire ; M. Laurent Béliet, suppléant.